

**Service TERRITOIRES**

**Objet :** PLU de La Bouëxière –  
modification simplifiée n°4

**Dossier suivi par :**  
Annelise FERRÉ PELLÉ  
02 23 48 26 60  
annelise.ferre@bretagne.  
chambagri.fr

Monsieur le Président  
de la Communauté de communes de  
Liffre cormier  
8 le Carfour  
35340 LA BOUEXIERE

A Rennes, le 6 juin 2024

Monsieur le Président,

Vous nous avez transmis le projet de modification simplifiée n°4 du PLU de La Bouëxière, en vue de recueillir notre avis.

Le projet porte sur l'ajout de 5 bâtiments supplémentaires à la liste des bâtiments présentant des qualités architecturales et patrimoniales pour lesquels le changement de destination est autorisé. Ce sont ainsi 128 bâtiments qui sont repérés en espace agricole. Les 5 bâtiments sont situés en zone Agricole et correspondent à d'anciens sièges d'exploitation agricole qui ne sont plus en activité depuis plus de 2 ans.

Les bâtiments nouvellement repérés remplissent les critères établis par la PLU. La Chambre d'agriculture ne s'oppose donc pas à ces repérages mais considère que certains critères devraient être réinterrogés concernant l'emprise au sol et la nature de certaines constructions.

L'emprise au sol minimale pour qu'un bâtiment soit repéré est de 50 m<sup>2</sup>. Le changement de destination ne pouvant pas être concomitant d'une extension, cette surface devrait être remontée à 60 m<sup>2</sup>.

Les constructions présentant un sous-bassement en pierre ou terre sur au moins 3 côtés et ayant une toiture peuvent être repérées. Ces constructions demandent beaucoup de travaux de structure pour devenir des habitations qui au final gardent peu d'éléments de la construction initiale. Cela offre des droits à construire dans une zone inconstructible.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Président, à nos cordiales salutations.

Adresse de  
correspondance :  
Chambre d'agriculture  
Rue Maurice Le Lannou  
CS 74223  
35042 RENNES CEDEX  
02 23 48 23 23

chambres-agriculture-bretagne.fr

Le Président,  
Loïc GUINES

